



**« Seigneur ! protégez moi de mes amis ...
mes ennemis je m'en charge... »**

Lors d'un passage devant le conseil de discipline, le fonctionnaire de police, se voit notifier la sanction proposée au ministre de l'Intérieur. Ceci, après avoir été défendu par les représentants du personnel, qui votent avec l'Administration, ou plutôt contre ?... Non ! Avec... Dans le sens le plus large du terme. *Avec* puisqu'ils votent ensemble et *avec* puisqu'ils votent dans le même sens.

Et c'est ainsi que le « coupable » repart (car dans la police il n'y a que des coupables devant le Conseil de Discipline), le dossier marqué au fer rouge...

Et pourtant des représentants du personnel siègent...

Représentants du personnel, membres des organisations majoritaires, qui n'hésitent pas à faire payer plus de 70 € d'adhésion à un Gardien de la Paix et l'envoyer sans remords « goûter » du régime général des retraites dans le privé. C'est sûrement ça le Syndicalisme et le Social dans la Police. Encaisser, révoquer...

Mais plus de commentaires. A vous de juger.

NICE MATIN – Mercredi 2 février 2005

Police nationale : envolée des sanctions lourdes

Les sanctions les plus sévères (révocations ou retraite d'office) ayant frappé les policiers ont connu une forte progression en 2004, augmentant de 22,65 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres officiels.

Sur l'ensemble des sanctions ayant frappé les policiers en 2004 (597), la progression a été de 21,65 % par rapport à l'année précédente.

A ces 597 sanctions prises après passage au conseil de discipline, s'ajouteront celles, dites « déconcentrées » infligées par les chefs de service locaux sans recours nécessaire à ce conseil, actuellement en cours de recensement.

157 révocations en 2004

Au total, les sanctions « devraient être de l'ordre de 1 700 en 2004 », estime la direction de l'Administration de la Police nationale, pour laquelle « au total, près de 2 300 fonctionnaires de police auront ainsi été sanctionnés en 2004 »

« Le nombre de révocations (de policiers) a été multiplié par deux » entre 2002 et 2004, avait récemment indiqué Dominique de Villepin.

Quatre groupes de sanctions, du premier qui comprend « avertissement » et « blâmes » au quatrième regroupant « retraites d'office » et « révocations », sont susceptibles d'être proposées par le conseil de discipline.

En 2004, 61 avertissements et blâmes ont été prononcés (+52%) ; 240 sanctions du 2^e groupe, allant de la radiation du tableau d'avancement au déplacement(+22,45 %) ; 169 du 3^e groupe allant de la rétrogradation à l'exclusion temporaire (+31 %).

Quant au nombre de mesures de « retraite d'office » et de « révocations », relevant du groupe 4 qui correspond aux plus sévères sanctions prises à l'encontre de policiers, il est passé de 128 en 2003 à 157 en 2004, en augmentation de 22,65 % et représente 26,30 % de l'ensemble des sanctions proposées par le conseil de discipline.

***En effet ils disent vrai, ils siègent... Vous venez de comprendre à quoi cela sert...
Les chiffres sont là, tristement édifiants...***

Ange QUESADA
Secrétaire Départemental
PAF 06